

La contribution du système de contrôle de gestion dans la gouvernance foncière au Burkina Faso

The contribution of the management control system to land governance in Burkina Faso

Dr Dirissa SIBIRI

Enseignant Chercheur

Laboratoire de recherche, Economie et Gestion

Université de Lisala

Résumé : La politique de décentralisation des années 1993-2005 marquée par les lois sur les textes d'orientation de la décentralisation ainsi que l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales en 2005 ont véritablement changé les modes de gestion des grandes villes et impacté sur les formes d'expansion des espaces urbains. Au fil des années aussi, la terre a acquis une grande valeur marchande et cela a favorisé l'essor des activités d'une pléthore de sociétés immobilières et de spéculateurs fonciers informels créant ainsi une ruée foncière. Les conséquences d'une telle situation sont, entre autres, les nombreux conflits fonciers enregistrés constamment aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. L'éclatement d'une situation profonde de crise foncière pourrait être aggravé par le contexte général de rapides transformations écologiques, démographiques, économiques et sociales observables tant au niveau local que national. Au regard de ces enjeux, le cadre juridique (les lois et décrets d'applications) et réglementaire à savoir les mécanismes administratifs ou les techniques de gestion des ressources foncières au niveau institutionnel sont souvent ignorés du grand public. Cette recherche vise à faire comprendre les raisons et proposer des pistes de solution pour une intervention plus accrues à travers des outils de contrôle de gestion des ressources foncières.

Mots clés : décentralisation, contrôle, gestion, foncier, aménagement.

Abstract: The decentralization policy of the years 1993-2005, marked by the laws on the Orientation Texts of decentralization as well as the adoption of the General Code of Territorial Collectivities in 2005, have truly changed the management methods of our cities and had an impact on the forms of expansion of urban spaces. Over the years, land has also acquired a high market value and this has encouraged the activities of a plethora of real estate companies and informal land speculators, thus creating a land rush. The consequences of such a situation are, among other things, the numerous land conflicts constantly recorded in both rural and urban areas. The outbreak of a deep land crisis could be aggravated by the general context of rapid ecological, demographic, economic and social transformations that can be observed at both local and national levels. In view of these challenges, the legal framework (laws and application decrees) and regulations, i.e. the administrative mechanisms or techniques for managing land resources at the institutional level, are often ignored by the general public. This research aims to understand the reasons for this and to propose possible solutions for increased intervention through land resource management control tools.

Keywords: decentralization, control, management, land, planning.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7501573>



1. Introduction

Le Burkina Faso fait face à une pression démographique ces dix dernières années. C'est un pays à forte diversité au plan culturel, ethnique et religieux avec l'existence d'une soixantaine d'ethnies à laquelle s'ajoutent les différentes communautés étrangères vivant sur le territoire. La coexistence entre ces populations est souvent mise à rude épreuve au regard des tensions qui surviennent autour de l'accès aux ressources naturelles, engendrant ainsi des conflits entre ces communautés dans la quasi-totalité des régions du pays. La situation géographique de ce pays enclavé, d'une superficie de 247 200 km², montre selon les statistiques : 10 312 609 habitants en 1996. La population est essentiellement jeune (55%), vit à 15,5% en milieu urbain, le reste vivant en milieu rural. En 2019, la population résidente du Burkina Faso est de 20 487 979 habitants, répartie dans 3 907 094 ménages, soit en moyenne 5,2 habitants par ménage. Elle est composée de 51,7% de femmes et de 48,3% d'hommes. Le milieu rural, avec 15 089 674 âmes, concentre 73,7% de la population nationale. La part de la population urbaine est de plus en plus croissante, passant de 22,7% en 2006 à 26,3% en 2019, soit 5 398 305 habitants. La ville de Ouagadougou (2,5 millions d'habitants) et celle de Bobo-Dioulasso (903 mille habitants) concentrent plus de 62% de la population urbaine¹. L'évolution urbaine reste rapide, en raison de l'important exode rural qui résulte des migrations vers les centres urbains. Par conséquent les aménagements des communes telles que Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont épuisé leurs territoires respectifs pour étendre leurs aménagements sur les communes rurales avoisinantes. Les lotissements massifs érigés dans de nombreuses collectivités en seul projet de développement ont engendré une expansion exponentielle de l'espace urbain de ces collectivités. Au fil des années aussi, la terre a acquis une grande valeur marchande et cela a favorisé l'essor des activités d'une pléthore de sociétés immobilières et de spéculateurs fonciers informels créant ainsi une ruée foncière. La corruption et les mauvaises pratiques dans le secteur foncier est à l'origine d'une crise foncière qui se vit au quotidien à travers tout le pays.

Cette situation est à l'origine, entre autres, des nombreux conflits fonciers enregistrés constamment aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Sur un total de 3308 cas de conflits communautaires enregistrés, plus de la moitié soit 50,51% sont des conflits liés au foncier. Les régions les plus touchées sont celles de l'Est suivie du Centre-Est et du Sahel².

Cette étude a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne dans la gestion des ressources foncières nationales au Burkina Faso.

¹ Institut National des Statistiques et de la Démographie, 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, novembre 2020

² MJDHPC, enquête d'octobre, novembre 2018 au niveau du Secrétariat Permanent de l'Observatoire national de Prévention et de gestion des conflits communautaires

De façon spécifique, il s'agit de :

- Améliorer la gestion foncière et l'aménagement urbain ;
- Développer une culture de la participation citoyenne dans la gestion foncière ;
- Maitriser la croissance urbaine et occupation foncière avec les outils de contrôle de gestion.

L'intérêt de cette étude réside sur le plan politique et socio-économique. Il s'agit de faire le diagnostic et les perspectives de l'occupation foncière afin de susciter des réflexions approfondies sur les mécanismes de gestion foncière au Burkina Faso. D'où la question : Quel système de contrôle de gestion efficace et efficient peut-on envisager pour répondre à la crise foncière au Burkina Faso ?

Pour pouvoir répondre à cette question précédemment indiquée, nous formulons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : la non maitrise de la démographie galopante aurait une influence sur la planification urbaine au Burkina Faso ;

Hypothèse 2 : l'absence des outils de gestion foncière aurait un impact sur la gouvernance foncière au Burkina Faso.

Nos données proviennent des techniques d'enquête sociologique basées essentiellement sur l'observation et l'enquête. Des sources documentaires classiques (ouvrages, recherches via internet), mais aussi, des guides d'entretien, des interviews ou entretiens.

Selon la technique (taille de l'échantillon), nous avons retenu les techniques du choix aléatoire et du choix raisonné. Le choix aléatoire a été motivé par les objectifs assignés à cette étude qui recommandent le recours à des personnes intervenant directement dans le domaine foncier ou domaniale ou ayant une certaine influence dans l'administration foncière et domaniale. Quant à la méthode par choix raisonné, elle a permis de choisir délibérément la gamme voulue de personnes qui répondront clairement et facilement à nos questions.

Ainsi notre réflexion s'articulera autour des trois (3) points suivants :

- 1- Etat des lieux de la planification urbaine et de la problématique foncière au Burkina
- 2- Analyse des résultats et discussion ;
- 3- Les perspectives pour l'amélioration de la gouvernance foncière

2. Etat des lieux de la planification urbaine et de la problématique foncière

2.1. Phénomène d'urbanisation croissante au Burkina Faso

Le développement des villes surprend toujours aussi bien les populations que les autorités publiques. Les infrastructures sont souvent vite dépassées, mal installés ou mal construit. Pourtant depuis 2006, le pays dispose d'un code de l'urbanisme qui prévoit des instruments de planification. Toutefois, ces instruments, même s'ils existent, sont quelques ignorés par les populations et quelques fois, foulés au pied par les autorités publiques. Par ailleurs, il existe une multitude d'instruments de planifications. Pourtant, il est constant que la planification est un instrument essentiel de maîtrise de l'urbanisation.

Les dispositions de la loi 034-2012 portant Réorganisation Agraire Foncière au Burkina Faso a adopté deux types d'instruments que sont : le Schéma Directeur D'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS). Mais, les problèmes liés à la planification sont multiples : certaines villes disposent de plusieurs instruments de planification pour la même ville, d'autres n'en dispose pas du tout. Au-delà de la nécessité de la planification, il y a l'adhésion, c'est-à-dire le respect de ces instruments par les populations.

Pourtant, l'urbanisation est un processus, maîtrisé ou subi, de transformation des formes de la société qui peut être définie comme l'augmentation progressive du nombre d'habitants dans les localités reconnues comme villes, sur un territoire donné (territoire national, régional, provincial, ou communal). C'est aussi, le processus de création des villes ou de transformation des centres ruraux, qui acquièrent progressivement le statut de villes. Il est appréciable à travers le taux d'urbanisation qui est la proportion de la population urbaine à la population totale du territoire.

Quant au phénomène d'aménagement urbain, il se présente donc comme le moyen d'assise, de promotion ou de maîtrise de l'urbanisation. Il est à considérer ici, dans tous ses sens : stratégique (planification urbaine) et opérationnel (urbanisme opérationnel). Dans cette étude, l'approche stratégique prévue, pour la mise en cohérence est le schéma de planification urbaine.

L'aménagement urbain poursuit un objectif global à savoir la maîtrise de l'urbanisation, pour un développement urbain durable. Et maîtriser l'urbanisation, c'est :

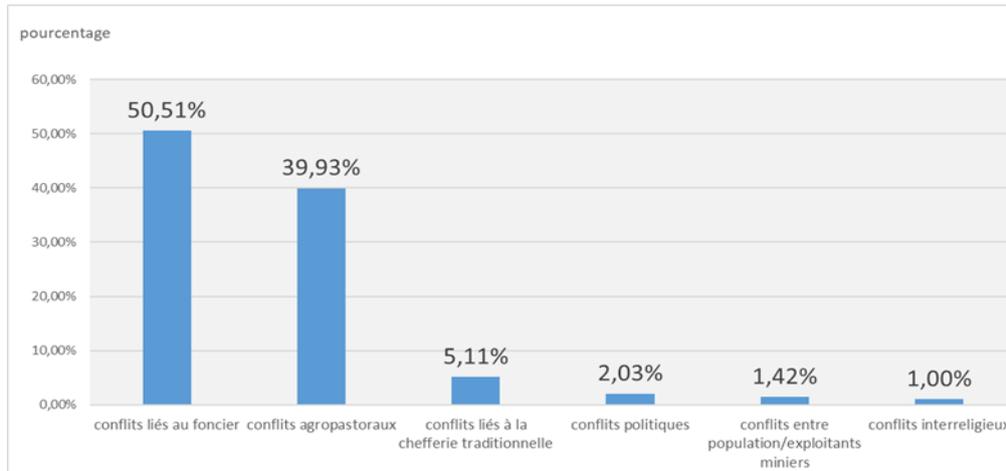
- assurer l'équilibre entre le développement urbain et le développement rural ;
- maîtriser le flux démographique en termes de répartition spatiale intra et interurbain.

Pour une bonne politique de rationalisation de l'occupation et l'exploitation de l'espace urbain, il faut la planification. L'étalement urbain sans planification engendre des conflits fonciers.

Ainsi, les conflits fonciers enregistrés jusque-là au Burkina Faso sont généralement d'ordre social, économique, administratif et sont liés entre autres à la gestion des ressources naturelles (terre, pâturage, pêche, forêts, etc...). Parfois, ils opposent soit deux collectivités qui se disputent un domaine où les limites d'un domaine, soit un individu à sa collectivité suite à une

vente de terre collective sans l'accord de la grande famille ou par usurpation de droit de propriété. On note entre autres des occupations illégales d'espaces verts, des changements de destinations de terrains sans autorisation préalable, des lotissements effectués de façon irrégulière. La planification permet de maîtriser l'étalement urbain en ce sens ou le document de planification délimite un périmètre d'évolution de la ville avec des actions de densification prévu dans certaines zones.

Figure 1 : Fréquence des conflits par typologie



Source : MJDHPC, enquête d'octobre, novembre 2018

Sur un total de 3308 cas de conflits communautaires enregistrés, plus de la moitié soit 50,51% sont des conflits liés au foncier. L'étude a enregistré au total 1671 cas de conflits liés au foncier en 2018.

2.2. Problématique foncière au Burkina Faso

Au Burkina Faso, la gestion des terres tant en milieu urbain que rural a toujours été au centre des préoccupations des autorités publiques. De l'introduction du régime réglementaire de gestion foncière par le colonisateur aux différentes versions des textes portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) en passant par les premiers textes fonciers postcoloniaux, les gouvernants sont permanemment en quête d'une meilleure formule pour une gestion adéquate et apaisée du foncier. Malgré les relectures opérées et les multiples innovations apportées par les textes fonciers en vigueur, les problèmes liés à la gouvernance foncière restent toujours préoccupants.

Au niveau central, la responsabilité de la gestion des terres est répartie sur plusieurs ministères à savoir la Direction Générale des Impôts du Ministère de l'Economie Finances et de la Prospective en charge de missions fiscale, domaniale et cadastrale. Avec la création des deux Guichets Uniques du Foncier (GUF) à Ouagadougou et Bobo Dioulasso, les formalités

foncières et les évaluations de biens immobiliers devraient être améliorées en vue de faciliter les transactions foncières ; la Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers (DGUTF), relevant du Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat en charge de la politique d'aménagement et de gestion de l'espace urbain et de l'élaboration des documents de planification urbaine des villes (SDAU et POS) ; le Ministère de l'Agriculture et sa Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) en charge de la mise en œuvre de la politique foncière rurale et de l'appui aux collectivités locales pour la sécurisation foncière rurale ; le Ministère de l'Administration Territoriale et de Décentralisation en charge de la tutelle sur les actes produits par les services fonciers ruraux. Malgré l'existence de tous ces acteurs institutionnels intervenant dans le secteur foncier, les résultats sur le terrain sont mitigés. Les outils de gestion foncière mis en œuvre par l'Etat ne sont pratiquement pas utilisés. Ainsi, seulement 1% des ménages affirme avoir un titre foncier et 77 % des ménages ne disposent d'aucun document écrit attestant de leur droit sur la parcelle sur laquelle ils résident et / ou produisent. Au total, le Burkina Faso ne compte que 17.000 titres fonciers. Les modes d'acquisition des terres rurales ne respectent pas les textes en vigueur.

Tableau N°1 : Bilan de traitement des dossiers des quatre dernières années

ANNEE	DOSSIERS RECUS				DOSSIERS TRANSMIS				TITRES ETABLIS			
	AAP	PUH	PE	TF	AAP	PUH	PE	TF	AAP	PUH	PE	TF
2017	5 622	2 687	97	549	6 837	2 789	99	573	5 292	1 438	32	421
2018	7 390	3 673	127	1 439	7 201	3 431	127	1 395	5 819	2 677	77	949
2019	6 787	4 566	147	1 269	6 626	4 034	141	1 046	6 208	3 285	74	650
2020	8 408	4 269	174	1 545	8 320	4 019	163	1 371	7 767	3 576	127	1 069
TOTAUX	22 585	12 508	448	4 253	22 147	11 484	431	3 812	19 794	9 538	278	2 668

Source : Guichet Unique Ouagadougou, 2020

2.1. Analyse des résultats et discussion

Cette partie va porter sur la contribution du contrôle gestion dans le processus de la politique de gestion foncière au Burkina Faso.

2.1.1. Le contrôle de gestion

En matière de gestion foncière, le contrôle de gestion a l'obligation d'assurer la prévision, le conseil, le contrôle et la mise au point des procédures.

Le caractère transversal de la politique foncière oblige à une coordination des ministères chargés de l'application de la loi et une coordination des ministères dont la réglementation impacte la gestion foncière en ville et en zone rurale. Le nombre d'institutions impliquées rend la coordination particulièrement difficile. Des conflits de compétence subsistent et des tensions sont apparues notamment entre le ministère de l'Agriculture et la DGI d'une part et entre la DGI et le ministère en charge de l'Urbanisme d'autre part. Cela impacte sur les mécanismes de coordination qui ne fonctionnent pas en matière d'application des textes. Du fait des dysfonctionnements de l'administration, il arrive même que des titulaires de titres légaux soient mis en insécurité, soit que les formalités de transmission n'aient pas été respectées, soit que les documents aient été perdus ou détruits, soit que la pression sociale rende impossible l'exploitation, soit que plusieurs titres aient été attribués sur le même terrain. Cette situation ne permet pas d'assurer une bonne gestion foncière.

Au regard de ce qui précède, le contrôle de gestion permet de piloter la stratégie en utilisant des moyens financier, humains et matériels. Son rôle ne se limite pas seulement à ce niveau, il anime aussi les activités de l'administration par le processus de contrôle et assure la diffusion et la pertinence de l'information par une transmission ascendante (hiérarchique ou horizontale entre les directions opérationnelles. Le contrôle de gestion peut avoir une approche de contrôle organisationnel, d'audit interne pour l'atteinte des objectifs de performance dans la gestion foncière.

2.1.2. Le contrôle organisationnel

Le contrôle organisationnel est le processus constant d'action sur action. Celui-ci s'exerce à travers un ensemble de normes, d'actions et de dispositifs, visant à orienter les comportements des membres de l'organisation dans un sens jugé favorable à cette dernière. La question de l'organisation du foncier est essentielle dans tout pays qui souhaite assurer son essor économique et une cohésion sociale durable. Mais, l'Administration Burkinabè n'a prévu aucun système de contrôle dans ce domaine assez sensible qu'est le foncier. En effet, les maires n'appliquent pas une bonne gestion du territoire communal, l'administration des domaines n'étant plus pourvue de sa discipline d'autrefois, sans parler de la justice qui ne joue plus son rôle de garde-fou pour la même raison, la garantie publique des droits sur le sol n'est plus assurée. Du processus de lotissement jusqu'à l'attribution définitive des terres, aucun contrôle à posteriori n'existe, et par conséquent pas de

sanctions associées. Pourtant Bouquin (2006, p55) affirme que le contrôle organisationnel est un ensemble des dispositifs sur lesquels s'appuient les dirigeants pour maîtriser le processus de décisions-actions résultats.

2.1.3. L'audit interne

Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise ou l'administration. Il a pour but d'assurer d'un côté la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instruments de la direction.

Le pays connaît différents textes et lois de sécurisation foncière qui se superposent dans certaines régions ou sur certains types de terres ; et aussi différentes autorités territoriales (maire, préfet, chef traditionnel, haut-commissaire, gouverneur) qui se retrouvent à concurrence sur une même terre. Cela crée parfois des conflits. Il y'a lieu d'attirer l'attention de la population que la gouvernance foncière est un processus de gestion transparente de nos terres et nos ressources naturelles par l'Etat.

La production et la mise à disposition des informations dans n'importe quel domaine d'activités socio-économiques constituent une des conditions importantes et certaines d'aide aux prises des décisions individuelles et collectives. La bonne gouvernance des questions foncières n'échappe pas à cette règle. La tendance du monde, des structures privées est à la digitalisation et à l'informatisation des dossiers fonciers et l'administration publique burkinabè ne devrait pas être en marge de cette réalité.

Pour être performante, la gestion du foncier nécessite des systèmes de production, de diffusion et d'accès à des informations foncières qui soient fiables, précis et abordables aux différents acteurs impliqués et/ou concernés comme envisagé par la RAF de 2012 à travers le Système d'information foncière (SIF). L'analyse du contexte du Burkina Faso dans le domaine met en exergue de nombreuses insuffisances qui justifient les difficultés des services techniques publics à assurer la fourniture des services de qualité aux populations dans le domaine de la production et de la mise à disposition des informations foncières.

Selon le committee of sponsoring Organization (COSO), le contrôle interne est un processus, mis en œuvre par le conseil d'administration, le management et les autres membres du personnel, conçu pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs dans les catégories suivantes : l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

2.2. Les perspectives pour la bonne gouvernance foncière

Elles se trouvent à un double niveau : au niveau de la participation citoyenne pour plus de transparence et au niveau de l'application du dispositif juridique et institutionnel de lutte anti-corruption. Pour aspirer à la bonne gestion des ressources naturelles au Burkina Faso, de multiples actions doivent être mises en œuvre de façon opérationnelle. Il s'agit de :

- Mener une étude sur l'impact de la loi foncière sur le citoyen. Cette étude devra permettre d'évaluer les éléments inappropriés, inadaptés ou impertinents figurant dans les instruments juridiques ou en cours dans la pratique de la gestion foncière ;
- Publier trimestriellement les opérations foncières des services techniques de l'Etat et des collectivités territoriales dans les médias.
- Créer une plateforme et des fora sur gestion foncière. Il s'agit de créer un cadre permette d'évaluer la gestion foncière des différentes localités concernées. Au niveau des communes, une radio locale recevra périodiquement des Commission de Conciliation Foncière Villageoise pour faire le rapport de la gestion foncière communale. Les mauvaises pratiques seront dénoncées mais les bonnes pratiques seront encouragées également. A termes, le système devra permettre au citoyen à la base, de réaliser que le choix des dirigeants doit être fondé sur la gestion vertueuse du pouvoir ;
- Dénoncer des malversations commis par les citoyens dans gestion foncière. Il s'agit par cette activité, de permettre aux agents publics, de communiquer sur l'incivisme dans la gestion foncière, mais aussi de faire l'état des procédures entreprises pour sanctionner les inconduites de citoyens dans la gestion foncière ;
- Mettre en place un système d'information foncière. La mise place du système d'information foncière (SIF) vise à favoriser une plus grande transparence dans la gestion foncière. Il s'agira de mettre en place des registres qui peuvent être consultés par les administrés.
- Assurer le suivi et l'évaluation des dossiers fonciers au niveau des structures institutionnelles ;
- Assister juridiquement les citoyens dans les transactions foncières. En matière foncière, généralement une partie est plus faible que l'autre, ne serait-ce que du point de vue du niveau d'information. Généralement, la partie la plus faible n'a pas toutes les informations requises sur la transaction ;
- Mettre en place un système d'alerte des cas corruption, et autres infractions pour signaler toutes les tentatives de corruption, de détournement et autres infractions

commises par les agents publics, dans l'exercice de leur fonction. Les citoyens auront accès à un numéro vert pour dénoncer les malversations foncières.

3. Conclusion

La mise en œuvre de la politique foncière doit être à la hauteur des enjeux actuels de développement et de cohésion sociale. Le foncier est à la base du développement économique. Mais la corruption et les mauvaises pratiques dans le secteur foncier ont de graves répercussions sur la vie des populations. En plus de créer la pression dans nos villes et campagnes, elles compromettent le droit des populations à un logement décent et privent des milliers de paysans et d'éleveurs de terres pour leurs activités agro-pastorales. C'est là un passif lourd de conséquences pour la paix et la cohésion sociale. Au regard de ces enjeux liés à démographie croissante au Burkina Faso, des droits clairement identifiés et reconnus facilitent le développement des investissements, améliorent l'attractivité des investisseurs fournissent des conditions favorables à la production de logements et à la création d'infrastructures hydro-agricoles. D'où la confirmation de la première hypothèse.

En ville, le manque de données sur les parcelles urbaines limite la réalisation de la collecte fiscale par l'Etat et des collectivités locales, ce qui réduit d'autant les capacités autonomes de financement des services et des équipements publics. L'absence de mécanisme de régulation foncière accentue la compétition entre acteurs. Ce qui confirme la seconde hypothèse.

Cette étude a permis de faire un diagnostic de la problématique foncière et la corrélation existante entre le foncier et l'aménagement urbain afin de trouver un mécanisme de contrôle de gestion pour instaurer la bonne gouvernance foncière au Burkina Faso.

En somme, la gouvernance foncière est un nouvel ordre de management public, un processus de prise de décision en matière d'aménagement, de viabilisation et de gestion des terres, une recherche permanente de transparence, d'équité, de neutralité et de simplification par l'État dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des normes en matière de gestion.

Pour un véritable changement de paradigme en matière de gouvernance foncière au Burkina Faso, il faut organiser une réflexion commune pour la mise en œuvre des réformes juridiques stratégiques par des chercheurs (anthropologues, juristes et économistes) pour mieux faire le diagnostic des dysfonctionnements dans le secteur foncier afin de proposer des solutions adéquates y afférents. Il faut aussi nécessairement rendre opérationnel les outils de gestion foncière existants tels que le cadastre et le système d'information foncière qui seront soutenus par un système de contrôle de gestion en phase avec nos réalités socioéconomiques.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Banque Mondiale, 2017. Systematic Country Diagnostic.
- [2] Fenske J., (2011). Land tenure and investment incentives: Evidence from West Africa, *Journal of Development Economics*, 95 (2), pp. 137-156.
- [3] Francis Roy et Alain A. Viau, (2008). Les systèmes cadastraux: des instruments de base pour la gouvernance des territoires en Amérique latine ?
- [4] Geneviève et Yvaon Mougin (2007), “les nouvelles pratiques de l’audit qualité interne AFNOR,”
- [5] Henri Bouquin, (2001), le controle de Gestion, à paraitre aux éditions EMS Management et Société, PUF, Paris (5e ed)
- [6] Julien Henriot, syslvain Gorin, Samia Khenniche., 2021. les apports de l’amélioration continue au Contrôleur de Gestion , A ssociation Francophone de Comptabilité , N°10.p13 à 38.
- [7] Joseph Comby, (2007). Sécuriser la propriété sans cadastre. ADEF Page 5..
- [8] Lavigne Delville P., Thiéba D., 2015. Débat public et production des politiques publiques au Burkina Faso. La politique nationale de sécurisation foncière. *De Boeck Supérieur*. 2015/1 n° 11, : 213-236
- [9] Roland Condor.,2012 le Controle de Gestion dans les PME , une approche par la taille et le cycle de vie, volume 25, numéro 2.
- [10] Rohegude A., Plançon C., 2009. Décentralisation, foncier et acteurs locaux - Fiche pays Burkina Faso. CTFD, AFD / MAE. 29 p.